

COMMUNE DE MARBOZ
CM/FB

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle sud de la salle des fêtes de Marboz le jeudi 4 juin 2020 à 20 h.

L'ordonnance du 13 mai 2020 précise explicitement que, pour pouvoir respecter les mesures barrières ce qui sous-entend notamment une superficie de 4 m² par personne présente, la réunion peut se tenir en tout lieu, y compris hors de la commune. Le Préfet a été informé du lieu retenu. Cette séance est à huis clos.

Présents : Mme MOIRAUD Christelle, M. GUILLERMIN Patrice, Mme NAVARIN Cécile, M. SOCHAY Hervé, Mme NICOLAS Carine, M. JAILLET Christian, Mme POCHON Laurence, M. NEVORET Benoit, Mme TISSERAND-BOUVARD Magali, M. DELIANCE Alexandre, Mme CARRUBA Isabelle, M. NOEL Simon, Mme MIVIERE Karine, M. CALLAND Cédric, Mme POCHON Béatrice, M. LAMBERET Anthony, Mme CHATELET Jocelyne, M. PONCIN Emmanuel, Mme BOUVARD Nelly.

Monsieur NOEL Simon a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ELECTION DES MEMBRES :

Ont été élus, à l'unanimité :

Commission Aménagement du village – Affaires économiques - Communication - Relations avec les habitants

GUILLERMIN Patrice, CALLAND Cédric, SOCHAY Hervé, NAVARIN Cécile, MIVIERE Karine, NOEL Simon, PONCIN Emmanuel.

Commission Associations – Sport – Culture – Liens intergénérationnels

NAVARIN Cécile, DELIANCE Alexandre, NOEL Simon, NICOLAS Carine, BOUVARD Nelly, CARRUBA Isabelle, GUILLERMIN Patrice.

Commission Voirie – Espaces verts – Eau et assainissement – Affaires agricoles

SOCHAY Hervé, NEVORET Benoit, LAMBERET Anthony, GUILLERMIN Patrice, POCHON Béatrice, DELIANCE Alexandre.

Ecoles – Restaurant scolaire – Centre de loisirs – Médiathèque – Jeunesse

NICOLAS Carine, TISSERAND-BOUVARD Magali, NEVORET Benoit, MIVIERE Karine, CHATELET Jocelyne, CARRUBA Isabelle, POCHON Laurence.

Gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques

JAILLET Christian POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, CALLAND Cédric, PONCIN Emmanuel, POCHON Laurence.

ELECTIONS DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX et AU COMITE NATIONAL D’ACTION SOCIALE :

Ont été élus, à l’unanimité :

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de COLIGNY

- Délégués titulaires : NICOLAS Carine, CHATELET Jocelyne
- Déléguées suppléantes : POCHON Laurence, CARRUBA Isabelle

Syndicat Intercommunal de Distribution d’Eau Potable Bresse-Suran-Revermont

- Délégués titulaires : SOCHAY Hervé, PONCIN Emmanuel
- Délégués suppléants : JAILLET Christian, LAMBERET Anthony

Syndicat Intercommunal d’Aménagement et d’Entretien du Sevron et du Solnan

- Délégués titulaires : SOCHAY Hervé, NEVORET Benoit
- Délégués suppléants : PONCIN Emmanuel, DELIANCE Alexandre

Syndicat Intercommunal d’Energie et de e.communication de l’Ain

- Délégués titulaires : JAILLET Christian, DELIANCE Alexandre
- Délégués suppléants : CALLAND Cédric, MIVIERE Karine, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony

Comité National d’Action Sociale

- NAVARIN Cécile

DESIGNATION DELEGUES A DIVERS ORGANISMES :

Comité des Fêtes : NAVARIN Cécile

Comité de Fleurissement : SOCHAY Hervé

Conseil d’école – APEL : NICOLAS Carine, NEVORET Benoit

Correspondant à la Prévention routière : GUILLERMIN Patrice

Correspondant Défense : GUILLERMIN Patrice

ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Ont été élus, à l'unanimité :

Mme Christelle MOIRAUD, Maire, Présidente de la commission

Membres titulaires élus : - GUILLERMIN Patrice
 - SOCHAY Hervé
 - JAILLET Christian

Membres suppléants élus : - NICOLAS Carine
 - NAVARIN Cécile
 - POCHON Laurence

ELECTIONS DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Le nombre des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé à cinq.

Ont été élus, à l'unanimité :

Présidente Mme Christelle MOIRAUD

Cinq membres élus : - NAVARIN Cécile
 - JAILLET Christian
 - POCHON Laurence
 - TISSERAND-BOUVARD Magali
 - CHATELET Jocelyne

DESIGNATION REFERENTS POUR AVIS CONSULTATIF :

Conseiller référent Personnel : POCHON Laurence
Conseiller référent Mobilité : CALLAND Cédric
Conseiller référent Finances : TISSERAND-BOUVARD Magali

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Madame le Maire expose que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide que Madame le Maire est chargée pour la durée de son mandat :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- d'exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme,
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette fonction.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer sur les indemnités du Maire et des Adjointes,

- décide de fixer, à compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :
 - Maire : 51.6 % de l'indice brut 1027 (Communes de 1 000 à 3 499 habitants)
 - Adjointes : 19.60 % de l'indice brut 1027 (Communes de 1 000 à 3 499 habitants).

Après un vote dont le résultat est le suivant : nombre de présents : 19, nombre de votants : 19, Vote : pour 19,

AVANCE SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS :

Vu la demande de l'Association Familles Rurales afin d'obtenir une avance sur la subvention annuelle versée par la Commune pour le Centre de Loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de verser une avance sur le montant de la subvention qui sera allouée à l'Association Familles Rurales pour le Centre de Loisirs au titre de l'année 2020 pour un montant de 4 000,00 €,

QUESTIONS DIVERSES

Les adjoints relatent quelques informations en relation avec leurs commissions.

Groupe de travail :

Constitution de 2 groupes de travail pour la communication et la mobilité. Ces groupes de travail sont ouverts aux membres du conseil municipal et aux personnes extérieures.

Ces groupes ne sont pas figés, chacun peut rentrer ou sortir du groupe à leur convenance.

Groupe de travail pour la communication :

MIVIERE Karine, NAVARIN Cécile, NOEL Simon, NICOLAS Carine, CALLAND Cédric, CARRUBA Isabelle.

Groupe de travail pour la mobilité :

CALLAND Cédric,

Le marché du dimanche matin :

La commission Aménagement du village – affaires économiques – communication – relations avec les habitants devra étudier la possibilité d'étendre le marché à d'autres commerçants et travailler sur le règlement du marché.

Permis de construire :

Le Conseil Municipal est informé des décisions de permis de construire suivantes :

PC en cours d'instruction :

- M MARILLET Philippe : construction d'un abri en bois, 755 route de Sainte-Colombe
- M GIROUD Anthony : extension d'un abattoir de volailles à la ferme, 5535 route de Bourg-en-Bresse
- SCI DPM'IMMO : réhabilitation d'un bâtiment industriel, 190 chemin des Jarois ZA de Malaval
- M REVEL Mathieu (PC modificatif) : modification du chemin d'accès, Avenue de Bourgogne

PC accordés :

- M BOISSON Sylvain : construction d'une maison individuelle, Lotissement du Blanc d'en Haut
- M GRANGER Jean-Michel : construction d'un abri pour voitures, 185 route de Malatrait
- Mme FOURNIER Mariel : construction d'une annexe, 138 avenue de Bourgogne
- SCI MONTCLAIR : réaménagement d'une maison de village et de sa dépendance en 3 logements, 682 Avenue de Bourgogne
- SCI DE LA GRANGE NEUVE : bâtiment ancienne Poste : changement de destination, modification et création d'ouvertures, 6 rue de la Poste
- GAEC FIGUET : construction d'un hangar ouvert, 645 route de la Forêt
- M PIRÈS Rémy et Mme VARNIÈRE Samantha : construction d'une maison individuelle, Lotissement du Blanc d'en Haut
- M MAISON Sylvain : construction d'un pool-house, 235 chemin des Blancs d'en Haut
- M et Mme COGNE Pierre : construction de 2 annexes pour abriter des animaux d'agrément, 920 route des Mésanges

PC refusé :

- M PHILIBERT David : extension de la maison d'habitation sur 2 niveaux, 1560 route de Foissiat

Permis de démolir en cours d'instruction :

- M MAYER Théo : démolition d'un bâtiment (grange, soue à cochons), 3915 route de Sainte-Colombe

Permis d'aménager en cours d'instruction :

- TERR'INVEST et JAL'INVEST : création d'un lotissement de 3 lots, route du Collège

Délégations au maire :

DPU : La Commune n'a pas préempté lors de la vente suivante :

- par la SCI des Fleurs, parcelles D 237-238-1580-1581 (soit 395 m²), 55 rue des Fleurs

Le Maire lève la séance à 22 h 45